Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20250521-2025051517-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Amandine MARTIN donne pouvoir à Daniel BROCKER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Eric BRUNSTEIN
Mme Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

12. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER

12.1. Recrutement apprentie Ecole des Bains

DELIBERATION D15052025/17

Mme HEUBERGER informe le conseil qu'un apprenti sera recruté à compter du 27 août 2025, pour une durée de 1 ou deux ans selon le niveau de l'apprenti (1ère ou 2e année de CAP AEPE).
L'apprenti sera recruté à temps plein, sur un calendrier annualisé pré-établi, et sont rémunérés au tarif en vigueur selon le niveau et l'âge de l'apprenti.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE de recruter un apprenti à compter du 27 août 2025, pour une durée de 1 ou deux ans selon le niveau de CAP AEPE recruté,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20250521-2025051517-DE

FIXE la durée de service à 35 heures annualisées, rémunérées au SMIC en vigueur, en fonction de l'âge de l'apprenti.
ACCEPTE la participation financière de l'Etat et du CNFPT.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 21 mai 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Patrick DELSART
Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHATENOIS
Bas-Rhin